

**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal  
du lundi 13 décembre 2021**

**Début de la séance à 19h00**

**Présents** : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURRÉ, Mme GOMEZ, M. DADDA, Mme EL HAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. RUBANY, M. NITOU SAMBA, M. BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme NAZEF, M. BUISINE, M. BIRACH, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED.

**Excusés et ont donné procuration** : M. FLORIN à M. BA, Mme EL MANANI à Mme GOMEZ, M. PROD'HOMME à M. RUBANY, Mme CETINKAYA à M. OLIVIER, Mme UMAKANTHAN à Mme ZANEF, Mme DIALLO Aminata à Mme LE LEPVRIER, M. BOUTRY à Mme SAINT-AMAUX.

**Secrétaire de séance** : Mme NAZEF.

Présentation des nouveaux élus suite aux dernières démissions enregistrées :

- Bruno BIRACH
- Keenajah UMAKANTHAN

**Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 09/09/2021 et 02/10/2021 :**

Aucune question.

**Vote : 29 voix pour, 4 abstentions**

**DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE N° 110/2021 à N° 193/2021 :**

**Questions posées :**

- Mme DUMOULIN : Décision 139/2021, pouvez-vous nous préciser la nature et la fonction de l'association qui paye l'utilisation des locaux alors que pour d'autres associations cela est gratuit ?

*M. NEDJAR : C'est une association de retraités, anciens d'EDF, qui se regroupe plusieurs fois par mois et sollicite la ville pour utiliser la salle Edouard Fosse depuis plusieurs années.*

- M. DUPRAT : Décisions 113 et 118/2021, Concernant le tarif horaire de 76€, jusqu'à quel plafond d'heures a été budgétée cette convention ; même interrogation pour la décision 185/2021 ?

*M. NEDJAR : Les tarifs du CIG sont soumis à délibération du Conseil d'administration et s'appliquent à toutes les communes faisant appel à ses services ; cela concerne le service informatique où un audit a été réalisé, pour environ 40 heures. Ce tarif horaire est moindre qu'un prestataire ou un bureau d'étude. Cela concernant aussi la mission sur l'application du RGPD où le nombre d'heures est compliqué à déterminer à ce stade.*

- M. DUPRAT : Décision 163/2021, la location d'un véhicule pour 3000€, est-ce pour 3 ans ou 1 an ?

*M. NEDJAR : il s'agit de coûts liés à la location de batteries d'un véhicule électrique, directement auprès du loueur, qui correspond à 54€ HT/mois avec un plafond à 3000€*

- M. MAILLARD : Décisions 165 et 166/2021, à quoi correspond le marché de transport Lots 1 et 2, les écoles bénéficieront elles du même nombre de sorties ? Idem pour les séniors ? Idem pour les enfants du CLSH et pour les séjours d'été ?

*M.NEDJAR : L'ensemble des bénéficiaires actuels bénéficiera du même nombre de sorties potentielles. Le lot 1 concerne les transports réguliers (sorties piscine, clsh...). Le lot 2 concerne les transports ponctuels, à la demande (sorties extra-muros, familiales, séniors...). C'est un outil souple que l'on adapte à la demande.*

- M. MAILLARD : Décisions 169 et 180/2021, qu'est-ce que le « repérage des invisibles » et quelles actions seront menées dans le cadre de ces subventionnements ?

*M. NEDJAR : Ce sont des projets portés par l'Etat dans le cadre du PRIJ, concernant les jeunes de 16 à 29 ans, avec une priorité sur les 16-20 ans en décrochage scolaire, des jeunes ou moins jeunes en situation de handicap, des jeunes résidents des quartiers prioritaires et des jeunes confrontés à la discrimination ou en situation d'isolement social, n'ayant pas recours aux aides. Les objectifs sont de créer une dynamique partenariale innovante, promouvoir des actions de proximités et apporter une réponse aux jeunes en termes de suivi et d'accompagnement, et ce autour de 3 axes :*

- la création d'un maillage territorial,
- la création d'actions « aller vers »
- la création d'espaces d'information et de communication.

- M. MAILLARD : Décision 170/2021, quand sera remise l'étude prospective des effectifs scolaires ? et la mise en place de la nouvelle carte scolaire, qui en découlera, sera-t-elle effective pour septembre 2022 ?

*M. NEDJAR : La dernière carte scolaire datant de 2014-2015, l'évolution de la démographie scolaire, les projets urbains et le redimensionnement de Jean Zay et Montessori ainsi que l'extension d'Henri wallon nécessitent cette étude afin d'optimiser la dépense publique. Les premiers éléments seront communiqués en début d'année et sans cela, il serait difficile de se projeter sur les prochaines rentrées scolaires.*

- M. MAILLARD : Décisions 185 et 186/2021, quel est l'objectif de ces décisions avec le CIG et de la Grande Couronne pour une assistance juridique lors de l'élaboration d'étude d'allocations pour perte d'emploi ou missions temporaires ?

*M. NEDJAR : Pour la décision 186, l'objectif est d'avoir recours ponctuellement à un agent de remplacement pour une continuité de service. Décision 185, il s'agit d'une assistance juridique pour la collectivité, assistance permettant l'élaboration des dossiers des agents en perte d'emploi.*

## **Délibérations :**

### **➤ Rapporteur : M. NEDJAR, Maire :**

#### Département Valorisation des Ressources

- Demande de renouvellement d'agrément auprès de l'agence du service civique  
**69/2021**

M. Le Maire propose le renouvellement de l'agrément afin de continuer à recruter des jeunes en service civique, un premier besoin étant aujourd'hui identifié à la médiathèque.

Mme DUMOULIN relève que les services civiques sont une excellente chose, et demande si d'autres postes sont identifiés et combien il y en a eu les années précédentes. Les prochains besoins seront ils inscrits sur le site ?

M. NEDJAR précise que concernant les années passées, le chiffre exact de recours aux services civiques sera communiqué ultérieurement. Les services feront le nécessaire pour inscription sur le site.

M. MAILLARD : A quelles missions sera affecté le poste de la médiathèque ? M. BOURRÉ précise que ce sera un animateur multimédia en lien avec le projet Micro-folies.

M. MAILLARD précise que son groupe s'abstiendra sur cette délibération étant dubitatif sur le fait que cela ne remplace pas des emplois pérennes et ce notamment afin de faire baisser la masse salariale. La stabilité de ces emplois est également remise en question.

**Vote : 29 voix pour, 4 abstentions** (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed)

- Recrutement d'un collaborateur de cabinet

**70/2021**

M. DUPRAT pense que cette délibération concerne le recrutement d'un deuxième collaborateur de cabinet et précise que ce n'est pas légal pour une ville de cette taille.

M. MAILLARD demande si cela est une conséquence de la délibération sur le sur-classement et quelles fonctions aura le collaborateur de cabinet alors qu'il y a déjà un directeur de cabinet. Est-ce que Mme SALLABERY est encore employée de la ville ?

M. Le Maire précise que c'est une délibération habituelle dans le cadre du recrutement d'un collaborateur de cabinet, en l'occurrence, M. TIXIER, et que Mme SALLABERY ne fait plus partie des effectifs de la ville. Les années précédentes cela n'avait pas été fait mais cette délibération totalement légale est prise cette année dans un souci de transparence, ce qui n'a aucun lien avec le sur-classement de la ville.

M. DUPRAT demande si M. TIXIER nous quitte. M. le Maire précise que, au contraire, cette délibération acte l'arrivée de M. TIXIER.

**Vote : Vote : 24 voix pour, 9 abstentions** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed)

- Mise à jour du tableau des effectifs

**71/2021**

M. le Maire précise que cette délibération est habituelle et consiste à suivre l'évolution des créations et suppressions de postes. Le document est joint et comporte le détail des évolutions suivantes :

- Suppressions : 23,4 postes
- Créations : 29,20 postes

Mme SAINT-AMAUX ne comprend pas pourquoi ce tableau est notifié en poste et non en personne et précise qu'ils voteront contre car celui-ci découle du budget pour lequel son groupe avait voté contre lors d'une séance précédente.

M. NEDJAR explique que l'on parle toujours de poste et non de personne.

Mme DUMOULIN précise que son groupe et elle ne participeront pas au vote.

**Vote : 24 voix pour, 5 abstentions** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lelepvrier), **4 voix contre** (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed)

- Autorisation du recours aux recrutements pour accroissements temporaires et saisonniers d'activité **72/2021**

Il est nécessaire de passer une délibération permettant à la commune de pouvoir recruter du personnel contractuel pour des tâches occasionnelles de courte durée (manifestations exceptionnelles, missions spécifiques, surcroît d'activité ou renfort d'équipe...)

Mme SAINT-AMAUX précise que c'était déjà le cas avant sans qu'il y ait besoin d'une délibération : pourquoi aujourd'hui est-ce nécessaire ?

M. NEDJAR explique que les textes réglementaires imposent de délibérer quand on a recours à ce type de contrat, et qu'il s'agit d'une procédure habituelle.

**Vote : unanimité**

- Adhésion à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre interdépartemental de gestion **73/2021**

Le contrat d'assurance statutaire de la commune qui couvre les risques financiers dû à l'absentéisme des agents arrivant à échéance le 31 décembre 2022, il est proposé au Conseil de s'adosser au CIG qui grâce, à des effets d'échelle, peut nous permettre d'avoir des prix négociés.

**Vote : unanimité**

- Election des représentants du Conseil municipal à la commission d'appel d'offres et la désignation du Vice-président, à caractère permanent. **74/2021**

**Vote :** Il est procédé au vote, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et au dépouillement :

Nombre de votants : 33  
Abstentions : 0  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu :

Liste « Limay avance pour vous et avec vous » : 24 voix  
Liste « Limay demain 2020 » : 5 voix  
Liste « Un nouveau souffle pour Limay » : 4 voix

L'attribution des sièges se fait de la manière suivante :

- 4 sièges pour « Limay avance pour vous et avec vous »
- 1 siège pour « Limay demain 2020 »

Sont ainsi déclarés élus titulaires :

- Ghyslaine MACKOWIAK
- Samir MENIRI
- Alain FLORIN
- Gérard PROD'HOMME
- Cécile DUMOULIN

et sont déclarés élus suppléants

- Elisabeth GOMEZ
- Yaya BA
- Nicole BOCK
- Stéphane BUISINE
- Jean-Luc MAISONNEUVE

pour siéger à la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire est président de droit de la Commission d'Appel d'Offre (CAO).  
Il désigne Mme MACKOWIAK en qualité de vice-présidente.

- Actualisation de la prime annuelle suite au relèvement du SMIC **75/2021**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, le SMIC a été revalorisé de 2,2%, il convient de procéder à la révision des primes annuelles, notamment celles versées aux assistantes maternelles.

Mme DUMOULIN renouvelle sa demande concernant la délibération du 19 juin 1986 qui fixe les modalités de versement de la prime annuelle. Elle renouvelle également sa demande de l'année dernière, à savoir où en est l'installation du Rifseep et l'obligation légale de passer aux 1607 heures au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

M. NEDJAR répond que ce sont des chantiers en cours dans la collectivité, qui seront menés dans les prochains mois. Concernant la deuxième question, beaucoup de collectivités n'ont pas encore mis en place les 1607 heures, ce n'est pas simple mais les échanges avec les organisations syndicales vont avoir lieu bientôt, sur ce sujet. La délibération du 19 juin 1986 sera adressée à Mme DUMOULIN dès que possible.

**Vote : 28 voix pour, 5 abstentions** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

- Désignation des organismes extérieurs et commissions internes **76/2021**

M. NEDJAR précise supprimer la partie de cette délibération sur la composition du CCAS qui est rappelée dans la délibération 79/2021 et ce suite à la remarque de Mme SAINT-AMAUX.

M. NEDJAR rappelle les délégations des adjoints. Mme SAINT AMAUX précise qu'elle aurait aimé avoir ces informations avant l'édition du bulletin municipal.

**Commissions Finances : vice-président Samir MENIRI**

- Titulaires proposés : Denis BOURÉ, Mohamed DADDA, Alexis OLIVIER, Samir MENIRI, Bruno BIRACH, François MAILLARD, Cécile DUMOULIN
- Suppléants proposés : Jean-Luc RUBANY, Jean-Claude POËSSEL, Ghyslaine MACKOWIAK, keenojah UMAKANTHAN, Alain FLORIN, Servane SAINT-AMAUX, Jean-Luc MAISONNEUVE

**Commissions Cadre de vie Aménagement du territoire, Développement durable : 2 vice-présidents Alain FLORIN et Mohamed DADDA**

- Titulaires proposés : Stéphane BUISINE, Jean-Marc RUBANY, Alexis OLIVIER, Alain FLORIN, Mohamed DADDA, Brahim SAHED, Sébastien DUPRAT
- Suppléants proposés : Yaya BA, Ghyslaine MACKOWIAK, Nicole BOCK, Rojin CETINKAYA, Sofia NAZEF, Servane SAINT-AMAUX, Jean-Luc MAISONNEUVE

**Commissions Enfance, Petite enfance, Sport, Culture : 2 vice-présidents  
Ghislane TIZNITI et Denis BOURÉ**

- Titulaires proposés : Aïcha DIALLO, Gerard PROD'HOMME, Ryslène EL MANANI, Ghislane TIZNITI, Denis BOURÉ, Mickaël BOUTRY, Emilie LE LEPVRIER
- Suppléants proposés : Rachida EL HAJOUÏ, Jean-Claude POËSSEL, isabelle BOULET, Samir MENIRI, Elisabeth GOMEZ, Servane SAINT-AMAUX, Aminata DIALLO

**Conseils d'administration :**

- Élémentaire Ferdinand Buisson : Nicole BOCK, Ghyslaine MACKOWIAK
- Élémentaire Bois aux Moines : Stéphane BUISINE, Jean-Marc RUBANY
- Élémentaire Pauline Kergomard : Mohamed DADDA, Bruno BIRACH
- Élémentaire Henri Wallon : Rojin CETINKAYA, Yaya BA
- Élémentaire Jean Zay : Ghislane TIZNITI, Ghyslaine MACKOWIAK
- Élémentaire Jean Macé : Samir MENIRI, Alain FLORIN
- Élémentaire Jules Ferry : Denis BOURÉ, Ryslène EL MANANI
  
- Maternelle Ferdinand Buisson : Rachida EL HAJOUÏ, Elisabeth GOMEZ
- Maternelle Bois aux Moines : Gaston NITOU SAMBA, Jean-Marc RUBANY
- Maternelle Pauline Kergomard : Gerard PROD'HOMME, Keenajah UMAKANTHAN
- Maternelle Henri Wallon : Sofia NAZEF, Yaya BA
- Maternelle Jean Macé : Jean Claude POËSSEL, Gerard PROD'HOMME
- Maternelle Montessori : Nicole BOCK, Aïcha DIALLO
- Maternelle Zulmée Carlu : Ryslène EL MANANI, Ghislane TIZNITI
- Groupe scolaire Maurice Quettier : Alain FLORIN, Alexis OLIVIER
  
- Collège Albert Thierry : Titulaire Ghislane TIZNITI, Suppléant Gerard PROD'HOMME
- Collège Galilée : Titulaire Jean-Marc RUBANY, Suppléante Ghislane TIZNITI
- Lycée Condorcet : Titulaire Ghislane TIZNITI, Suppléante Nicole BOCK

Mme DUMOULIN remarque que la commission générale n'est pas mentionnée dans cette délibération.

M. NEDJAR précise qu'à terme la commission générale sera intégrée à toutes les commissions présentées. L'objectif est de présenter aux différentes commissions, avant chaque réunion du conseil, les différentes grandes thématiques abordées au conseil. Cette proposition découle de la prise en compte des remarques de chacun à propos de la commission générale.

Dans un souci d'organisation, Mme DUMOULIN demande quelle sera la fréquence de ces commissions.

M. NEDJAR prévoit de les réunir 3 à 4 fois dans l'année.

M. DUPRAT demande si un élu non titulaire ou non suppléant peut assister à une commission sans prendre part au débat et sans prendre la parole.

M. NEDJAR accepte que ce soit le cas puisque cela était précédemment appliqué.

**Constitution du Comité Technique :**

Titulaires : Ghislaine MACKOWIAK  
Alain FLORIN  
Gérard PROD'HOMME  
Ryslène EL MANANI  
Jean-Marc RUBANY  
Nicole BOCK

Suppléants : Elisabeth GOMEZ  
Yaya BA  
Isabelle BOULET  
Jean-Claude POËSSEL  
Sofia NAZEF  
Samir MENIRI

**Constitution du CHSCT :**

Titulaires : Ghislaine MACKOWIAK  
Alain FLORIN  
Gérard PROD'HOMME  
Ryslène EL MANANI  
Jean-Marc RUBANY

Suppléants : Elisabeth GOMEZ  
Yaya BA  
Isabelle BOULET  
Jean-Claude POËSSEL  
Sofia NAZEF

M. MAILLARD demande à ce que l'opposition soit représentée dans le Comité Technique. M. NEDJAR précise que les textes ne le prévoient pas et apporte une réponse négative

**Vote : unanimité**

- Recensement de la Population **77/2021**

Cette délibération permet de fixer la rémunération des agents recenseurs.

**Vote : unanimité**

**⇒ Rapporteur : Mme MACKOWIAK, adjointe au Maire :**

Département Cadre de vie et aménagement du territoire

- Acquisition de la parcelle AR n° 665 sis ruelle de la Réunion **78/2021**

Ce projet d'achat a pour but l'élargissement de la ruelle.

**Vote : unanimité**

**⇒ Rapporteur : Mme EL HAJOUÏ, adjointe au Maire :**

Département Parcours de vie et solidarité

- Modification de la composition du Conseil d'administration du CCAS **79/2021**

Suite à la démission de M. ROULOT, il est proposé la nomination de Mme EL HAJOUÏ au Conseil d'administration du CCAS, celle-ci ayant dorénavant dans ses délégations, la cohésion sociale.

**Vote : 28 voix pour, 5 abstentions** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

- Convention territoriale globale (CTG)

**80/2021**

Dans le cadre de la relation partenariale entre la CAF et la Ville de Limay les différents leviers financiers utilisés jusqu'alors vont être refondus dans un nouveau conventionnement dénommé « Convention territoriale globale ». C'est une évolution nationale majeure, souhaitée par la CNAF. La durée de la convention est de 4 ans (2021-2024). L'objectif est de développer les services à la population et d'accompagner les collectivités dans leur financement.

Mme DUMOULIN propose d'associer un élu de chaque groupe de l'opposition dans le groupe de travail relatif à la CTG.

M. NEDJAR met en avant le manque d'implication du département concernant le financement de crèches. Il reste un travail à faire, ce que cette convention va permettre.

Mme DUMOULIN précise que si aucun membre de l'opposition ne fait partie du groupe de travail, elle et son groupe voteront contre.

M. NEDJAR explique que ces sujets seront abordés dans la commission qui a été créée dans la précédente délibération.

**Vote : 28 voix pour, 5 abstentions** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lelepvrier)

➔ **Rapporteur : M. MENIRI, adjoint au Maire :**

Département des Finances

- Neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement **81/2021**

M. MAILLARD prend la parole pour une explication de vote qui sera également valable pour la délibération suivante. La neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement est une décision de la majorité, la décision modificative constituant le prolongement du budget, et ayant voté contre le budget, son groupe votera contre.

**Vote : 24 voix pour, 5 abstentions** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier) **4 voix contre** (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed)

- Décision modificative n°3 – Budget Ville

**82/2021**

M. DUPRAT remarque l'achat d'un véhicule pour la « police municipale », qui va la conduire ? Pouvez-vous nous faire un point sur la « police municipale » ?

M. NEDJAR ne donnera pas de réponse car ce n'est pas l'objet de la délibération.

**Vote : 24 voix pour, 9 voix contre** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed)

- Autorisation de dépenses et de recettes avant le vote du budget primitif 2022 du budget annexe « service extérieur des pompes funèbres » **83/2021**

M. MAILLARD explique que lui et son groupe voteront pour car à la base ils avaient voté pour concernant les services extérieurs des pompes funèbres dans un souci de cohérence.



Mme DUMOULIN précise que son groupe ne prendra pas part au vote concernant cette délibération et la suivante.

**Vote : 28 voix pour, 5 abstentions** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

- Autorisation de dépenses et de recettes avant le vote du budget primitif 2022 de la Ville  
**84/2021**

M. DUPRAT trouve qu'il manque des détails puisque 1 160 000€ passent de l'investissement au fonctionnement. Considérant pour sa part que l'investissement est très faible à Limay, cela lui semble problématique.

M. MENIRI répond que le Code général des Collectivités territoriales autorise le fait de dépenser à hauteur de 100% en fonctionnement le budget 2021 dès début 2022 ; en revanche, seuls 25% du budget 2021 pour l'investissement peuvent être engagés avant le vote du budget 2022.

M. NEDJAR explique que les documents budgétaires seront bien évidemment examinés lors du vote du budget et qu'ils comporteront toutes les précisions adéquates.

**Vote : 28 voix pour, 5 abstentions** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

- Taxes et redevances communales 2022 – applicables au 01<sup>er</sup> janvier 2022 – Budget Ville & Budget annexe « service extérieur des Pompes funèbres »

**85/2021**

Un amendement proposé par Mme DUMOULIN est présenté aux membres du Conseil. M. NEDJAR rappelle qu'il n'est pas possible de ne pas faire payer la redevance d'occupation du domaine public. En revanche ne sont pas recouvrées les redevances de moins de 15€. Mme DUMOULIN souhaite lire son amendement. M. NEDJAR lui accorde cette possibilité. M. NEDJAR s'engage à étudier la question de la mise à disposition des salles pour retrouver une équité et un sens lorsqu'il s'agit d'actions humanitaires et caritatives. Mme DUMOULIN demande que son amendement soit mis au vote.

Résultats : 24 voix contre, 4 abstentions (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed) 5 voix pour (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

L'amendement de Mme DUMOULIN est rejeté.

**Vote : 24 voix pour, 9 abstentions** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed)

- Taxe sur la publicité extérieure (T.L.P.E.) – Tarifs 2022

**86/2021**

En marge de l'examen de cette question, M. le Maire précise qu'il n'existe que trois votes possibles sur une délibération : un vote pour, un vote contre, ou une abstention. Les élus ayant exprimé un « ne prend pas part au vote » verront celui-ci transformé en une abstention, sauf indication expresse de leur part. Mme DUMOULIN décide de transformer en abstention le vote de son groupe pour cette délibération et profite de la prise de parole pour dire que lors du vote concernant la CTG elle et son groupe ont voté contre, alors qu'ils voulaient s'abstenir. Mme DUMOULIN vérifiera si malgré tout le « NPPV » n'est pas utilisable.

**Vote : 28 voix pour, 5 abstentions** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

M. NEDJAR propose de passer la séance à huit clos après les questions diverses.

**Questions orales posées par Monsieur BOUTRY et son groupe**

**M.MAILLARD :**

**Serait-il possible que tous les conseillers municipaux (opposition incluse) reçoivent les ordres du jour et compte rendu des bureaux municipaux au même titre que les bureaux communautaires de GPSEO ?**

Les bureaux et Conseils Communautaires prennent des décisions et rendent compte de leurs décisions, alors qu'un bureau municipal qui est une réunion de majorité n'a aucun pouvoir, avec des formats divers et variés mais rien de formel. Par le passé, aucun compte rendu n'a été envoyé à l'opposition.

**Depuis quelques temps les conseillers d'oppositions ne reçoivent plus les invitations aux événements de la ville, est ce qu'il y a une raison ou est-ce un oubli ?**

Il doit y avoir un oubli mais il n'y a aucune logique à ne pas inviter l'opposition aux événements de la ville, le but étant que tous les conseillers de la ville soient invités.

**M. Roulot à démissionner de toutes ses fonctions y compris a GPSEO ou il était conseiller délégué, comment cela va-t-il se passer pour tout les élus de Limay ?**

Ne sachant pas ce qu'il va se passer à GPSEO dans les prochains mois, le mieux est d'attendre et de voir. C'est M. BOURÉ qui remplace M. ROULOT dans l'assemblée communautaire, car ce doit être un homme qui remplace M. ROULOT.

**Questions orales posées par Madame Dumoulin et son groupe**

**Mme DUMOULIN :**

**La première question concerne l'église St Aubin, condamnée suite à une chute d'étais du clocher, elle a réouvert au public depuis environ trois semaines mais la chapelle et la sacristie restent fermées, est-il prévu de sécuriser ces étais avant la célébration de Noël le 24 décembre ?**

Un certain nombre d'étais ont été installés mais avec la tempête dernière, ils sont tombés en fragilisant la structure, les services ont réagi pour mettre en sécurité le périmètre autour de l'église et par la suite nous avons fait appel à un prestataire en urgence qui nous a fait des premières préconisations ; cela a permis de mettre un dispositif de sécurité plus contenu pour réouvrir l'église aux fidèles. Nous avons donné l'accès de la salle municipale aux fidèles pour pouvoir célébrer la messe comme prévu. Les travaux, nécessitant une nacelle de 50m de hauteur, devraient commencer le 17 janvier 2022. Le but étant de réparer durablement les problèmes du clocher, ces dépenses nécessitant par ailleurs une recherche de subventions.

**La 5ème vague encourage le télétravail à hauteur de 3 jours par semaine dans la fonction publique, j'avais posé la question en commission à la fin de l'année 2020, sur la nécessité de protéger vos employés et avait alerté votre prédécesseur sur le non-respect des consignes, sur une**

**question orale, lors du Conseil du 9 mars 2021, il m'avait été répondu : « La Ville de Limay ne s'est pas engagée au début de la crise sanitaire dans ce mode de fonctionnement pour des choix organisationnels, ce sont des directives gouvernementales qui ont été précisées tout au long de la crise sanitaire et à ce titre la réflexion de la ville a évolué les directives gouvernementales, encore aujourd'hui un certains nombres d'études sont en cours, notamment pour adapter les dispositifs informatiques à ces contraintes »**

**9 mois après cette déclaration et 21 mois après le début de la crise sanitaire, pouvez vous faire un point d'étape et préciser le nombre de salarié en télétravail ?**

Il faut distinguer le télétravail qui relève d'un process organisationnel sur lequel j'ai demandé aux services de travailler pour sa mise en place et que l'on espère vous présenter lors d'un prochain Conseil. Il y aussi le télétravail qui est rendu nécessaire par la situation sanitaire, ce n'est pas forcément du télétravail a proprement dit, celui-ci est contraint et subi comme lors du premier confinement et les autres vagues et progressivement des moyens ont été mis en place pour pouvoir faire bénéficier du télétravail tous les postes télétravaillables. 39 postes sont identifiés en télétravail.

**M. DUPRAT :**

**Le 2 Octobre 2021, l'ensemble des limayens ont été invité a la retransmission du Conseil suivi d'un apéritif déjeunatoire, il a été évoqué une dépense de 13 500€, à confirmer pour cette manifestation qui aurait rassemblé 300 personnes. Les Limayens ont le droit de connaitre le détail des dépenses, pouvez-vous nous le préciser ainsi que le nom des artistes qui se sont produit.**

**Par ailleurs, sur les cartons d'invitation ce n'est pas la municipalité qui invite les Limayens mais la majorité municipale avec une réponse au cabinet du Maire et non aux services, la facture serait donc à la charge de la majorité municipale.**

Le détail des dépenses de 13 500€ concernant l'événement du 2 octobre, a été transmis à Mme DUMOULIN. Pour la formulation du carton d'invitation, il n'y a aucun souci c'est bien la Ville qui organise.

**Concernant l'organisation des vœux aux Limayens le 5 janvier 2022, je pense qu'ils doivent être annulés pour 2 raisons : la crise sanitaire et le budget.**

Vous avez raison pour les vœux, c'est prévu et en cours, que ce soit les vœux aux Limayens ou les vœux au personnel.

**M. MAISONNEUVE :**

**Avant les élections municipales en janvier 2020, ont été mis en place des panneaux annonçant des travaux s'apparentant à la propagande électorale, vous m'avez dit que ce n'était pas des panneaux publicitaires et qu'ils n'avaient pas vocation à rester, or 2 ans après ils sont toujours présents.**

**Concernant celui de la maison médicale, l'ouverture était prévue en 2020 ensuite au printemps 2021 et maintenant en 2022. Pouvez-vous préciser les professionnels attendus ? Le parking est en piteuse état et déjà saturé, quelles sont les dispositions que vous allez prendre pour faciliter l'accès aux patients. Pour notre part nous sommes favorables à l'extension de la zone bleue.**

Je ne répondrais pas au propos diffamatoire concernant la propagande électorale. Ce sont des panneaux d'informations qui sont liés à des projets réels.

Pour la MSI, le chantier a bien eu lieu avec quelques perturbations dues à la crise COVID, ce qui a occasionné un certain retard. Nous avons souhaité prendre un peu plus de temps pour faire en sorte que les médecins ne soient pas déjà présents sur le territoire, pour qu'ils aient un carnet de patientèle vierge. Il y aura également des spécialistes, une orthophoniste normalement à plein temps, un gastro-entérologue, des psychologues, une sage-femme... On envisage une ouverture au printemps 2022, peut-être pas au stade final, mais une ouverture tout de même. Concernant le panneau des Fosses rouges, beaucoup de travaux ont été faits sur ce secteur, les containers, des aménagements autour du skate-park ou du city stade, les modules de Cross Fit bientôt... Il est important que le panneau reste pour information. Le projet de la rue Nationale, a dû être remis dans le cadre d'un PPI. Sur le secteur gare, les travaux ont débuté et les panneaux présentent l'évolution de ces travaux. Le parking Clémenceau, c'est une opération que l'on a fléché dans notre demande PPI auprès de la communauté urbaine. La zone bleue est envisageable sur ce parking.

### **Séance à huis clos**

- Protocole transactionnel

**87/2021**

M. DUPRAT estime ne pas avoir les éléments pour juger de la situation et convient qu'il est normal d'être informé de ces situations. Lui et son groupe s'abstiendront. Mme SAINT-AMAUX précise qu'ils s'abstiendront également.

**Vote : 24 voix pour, 9 abstentions** (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed)

Fin du Conseil municipal à 21h50.

**Prochain conseil municipal le 14 février 2022.**